

Séance du 3 mars 2021

PRESENTS : DORFFER Joël – ERHOLD Yannick – HUBSCH Mélanie - KERTZINGER Thierry – KNITTEL Jean-Georges – KOCHER Marie - MEYER Tharsice – PHILIPPS Serge – RUBECK Valérie – STECHER Gaël – STRASSER Damien – STRASSER Daniel - WALTER Karine

ABSENTE EXCUSEE : ERHOLD Laurence

Sous la présidence de PHILIPPS Claude

Le 3 mars 2021 à 19H00, les membres du Conseil Municipal d'OBERROEDERN, se sont réunis pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 2 décembre 2020
- 2) Compte-rendu des délégués des différents syndicats
- 3) Approbation du Compte de Gestion 2020
- 4) Approbation du Compte Administratif 2020
- 5) Affectation du résultat de l'exercice 2020
- 6) Orientation budgétaire 2021 (travaux)
- 7) Délibération vote des taxes locales
- 8) Délibération pour l'achat des masques (solde définitif)
- 9) Désignation de 3 titulaires et 2 suppléants pour l'Association Foncière
- 10) Dissolution du Syndicat Mixte de la Vallée du Seltzbach
- 11) Divers

Le Maire propose de modifier l'ordre du jour et de rajouter :

- au point 11 : délibération pour mission de maîtrise du bâtiment de l'école
- au point 12 : divers
-

Les membres présents approuvent cette proposition.

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 2 DECEMBRE 2020

Le compte-rendu du 2 décembre 2020 a été approuvé à l'unanimité.

2) RAPPORT DES DELEGUES AUX SYNDICATS

Les délégués des syndicats et représentants des commissions ont exposé le rapport des dernières réunions.

3) COMPTE DE GESTION 2020

Le Compte de Gestion de l'exercice 2020 est en concordance avec le Compte Administratif de la Commune. Il est demandé de donner quitus au Trésorier pour la tenue des comptes de la Commune.

Le Compte de Gestion de l'exercice 2020 s'arrête aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Dépenses de fonctionnement	254 773,41 €
- Recettes de fonctionnement	355 862,90 €
- Résultat de l'exercice	101 089,49 €
- Report excédent 2019	105 403,57 €
- Résultat de clôture de l'exercice	206 493,06 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses d'investissement	99 729,06 €
- Recettes d'investissement	94 215,94 €
- Résultat de l'exercice	- 5 513,12€
- Report excédent 2019	27 158,30 €
- Résultat de clôture de l'exercice	21 645,18 €

RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020 **228 138,24 €**

Le Compte de Gestion de l'exercice 2020 est approuvé par les membres présents.

4) COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Maire présente le bilan des dépenses et des recettes de l'année 2020 de la commune d'Oberroedern.

Le Compte Administratif de l'exercice 2020 s'arrête aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Dépenses de fonctionnement	254 773,41 €
- Recettes de fonctionnement	355 862,90 €
- Résultat de l'exercice	101 089,49 €
- Report excédent 2019	105 403,57 €
- Résultat de clôture de l'exercice	206 493,06 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses d'investissement	99 729,06 €
- Recettes d'investissement	94 215,94 €
- Résultat de l'exercice	- 5 513,12€
- Report excédent 2019	27 158,30 €
- Résultat de clôture de l'exercice	21 645,18 €

RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020 **228 138,24 €**

Restes à réaliser dépenses d'investissement - 4 980,00 €

RESULTAT DE CLÔTURE GLOBAL DE L'EXERCICE 2020 **223 158,24 €**

Le Maire, ayant donné pouvoir au 1^{er} Adjoint, Monsieur KNITTEL Jean-Georges, a quitté la salle. Les membres du Conseil Municipal ont approuvé le **Compte Administratif de l'exercice 2020**.

5) AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2020, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, constatant que le Compte Administratif présente

- | | |
|---|--------------|
| - un excédent de fonctionnement de | 206 493,06 € |
| - un excédent d'investissement de | 21 645,18 € |
| - des restes à réaliser en dépenses d'investissement de | 4 980,00 € |
| - | |

les membres du Conseil Municipal décident d'affecter la somme de :

- **16 665,18 €** en recettes d'investissement, ligne 001 du Budget Primitif 2020,
- **206 493 06 €** en recettes de fonctionnement, ligne 002 du Budget Primitif 2020.

6) ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021 (TRAVAUX)

Monsieur le Maire informe qu'il reste à mettre en place l'enrobé dans la rue de la Forge suite aux travaux du réseau d'eau pluvial dont le coût revient à environ 21 000 €.

Il propose de prévoir une extension du lotissement pour les années à venir.

Vu qu'une modification du P.L.U.I. est d'actualité, et pour ne pas perdre la zone 1AU programmée pour une extension du lotissement, le Maire propose d'établir un dossier des niveaux pour la conduite d'eau usée et un plan topographique par le géomètre, ainsi qu'un dossier de consultation par un bureau d'Etudes.

Les membres présents donnent un avis favorable à cette démarche.

La demande de subvention au titre de la programmation DETR 2021 pour les travaux de rénovation de l'école n'a pas été déposée vu que le dossier n'est pas complet. La date limite de dépôt des demandes était fixée au 26 février 2021. Le dossier peut être déposé à partir du mois d'août pour l'année 2022.

Vu le manque de rangement, Monsieur le Maire propose de poser un placard mural dans la salle de réunion. Il a soumis un devis de l'entreprise ROHMER qui s'élève à 4 898,40 € TTC et reste dans l'attente des devis des entreprises IMAG'IN de Seebach et HAUESSLER de Aschbach. Une décision sera prise à la prochaine réunion.

Suite au nouveau réseau qui sera mis en place par le Syndicat des Eaux à la Cité des Cadres, il faut prévoir de poser un poteau d'incendie.

Les travaux de sécurisation des abords du terrain de foot par la mise en place de 2 filets pare-balls et de panneaux rigides, subventionnés par la Ligue de Foot, n'ont pas été réalisés cette année. Il faut donc prévoir cet investissement au Budget Primitif 2021.

7) DELIBERATION VOTE DES TAXES LOCALES

Vu que le vote des taux d'imposition communaux fait l'objet d'une délibération annuelle du Conseil Municipal,

Le Maire propose d'augmenter la Taxe Foncière de 2%. Compte tenu de cette augmentation :

- le taux de la Taxe Foncière Bâti est de 14.09 %.
- Le taux de la Taxe Foncière Non Bâti est de 64,34 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (1 contre)

APPROUVE l'augmentation de la Taxe Foncière de 2 %.

8) DELIBERATION POUR L'ACHAT DES MASQUES

La Communauté de Communes de l'Outre-Forêt a préfinancé la commande de masques de la filière du Conseil Départemental et refacture celle-ci aux communes membres à hauteur de 50 %, soit **560,20 €** pour notre commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

AUTORISE le Maire à signer le mandat d'un montant de **560,21 €** relatif à la prise en charge des masques de la filière du Conseil Départemental.

9) DESIGNATION DE 3 TITULARES ET 2 SUPPLEANTS POUR LE RENOUELEMENT DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE

Dans le cadre du renouvellement du Bureau de l'Association Foncière pour les six prochaines années, sont désignés membres par la commune :

MEMBRES TITULAIRES :

- M. MEYER Tharsice
- M. STRASSER Marc
- M. ERHOLD Laurence

MEMBRES SUPPLEANTS :

- Mme ERHOLD Yannick
- M. RIEDINGER André

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention)

APPROUVE la désignation de ces membres.

10 DISSOLUTION DU SYNDICAT MIXTE DE LA VALLEE DU SELTZBACH

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Syndicat Mixte de la Vallée du Seltzbach a été dissout en date du 24 décembre 2020 et que les compétences ont été restituées aux communautés de communes membres, Communautés de Communes de l'Outre Forêt et de la Plaine du Rhin.

11) DELIBERATION MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE DU BÂTIMENT DE L'ECOLE

Après consultation de 3 maîtres d'œuvre pour la rénovation du bâtiment de l'école primaire et leur proposition respective, à savoir :

- Jean-Louis FOURNAISE de WEYERSHEIM pour 14 %
- Claude REIBEL de HUTTENHEIM pour 13 %
- Marc KLIPFEL de HAGUENAU pour 12 %

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'offre de l'architecte Marc KLIPFEL.

12) DIVERS

La Communauté de Communes de l'Outre Forêt propose à chaque commune membre la création d'un site Internet uniforme pour un tarif de base de 470 € en sus de 100 €/an pour l'entretien du site. La commune possède déjà son propre site, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de garder le site actuel et de refuser leur proposition.

La Communauté de Communes propose des prises de vue aériennes de l'ensemble des villages du territoire moyennant un coût de 100 €/commune.

Un nouveau projet de zone d'activités à Hatten est en discussion à la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt.

En vue de la construction d'un méthaniseur à Rittershoffen, la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt a modifié la zone, en zone agricole constructible.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des dépôts de permis de construire et de déclaration de travaux en cours.

Il faudrait lancer une réflexion pour sécuriser les arrêts de bus dans la commune. Le Conseil Municipal propose de mettre en place une signalétique.

Il a été constaté que de nombreux déchets jonchent le sol près de l'arrêt du bus au Camp. Il est à envisager d'y installer une poubelle.

Quelques citoyens se sont plaints du désordre occasionné par les installateurs de la fibre. De nombreux câbles sont abandonnés à même le sol.

La prochaine réunion aura lieu mercredi 14 avril à 19H30.

La séance est levée à 21H30.